

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

**Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la
dénomination « Huile de noix du Périgord »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Huile de noix du Périgord » par l'arrêté du 16 novembre 2018 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Huile de noix du Périgord », prend effet au 19 décembre 2018, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.